

**RESULTAT DES VOTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DE TOTAL ENERGIES MARKETING MAROC  
REUNIE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2023  
A LA BOURSE DE CASABLANCA**

\* \*  
\*

**PREMIERE RESOLUTION**

*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de cet exercice comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un bénéfice de **484.083.927,35 MAD**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés	Pour		Contre		Abstention	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
7.618.271	85,03%	7.618.271	7.618.271	100%	2.271	0%	0	0%

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat, fixation du dividende*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, constate que le résultat de l'exercice 2022 fait ressortir un résultat net de **484.083.927,35 MAD**.

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **2.203.279.061,11 MAD**, compte tenu des réserves libres disponible au 31 décembre 2022 de **1.719.195.133,76 MAD** et du fait que la réserve légale a été intégralement dotée.

Le dividende d'un montant global de **501.760.000,00 MAD** serait prélevé sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En MAD	
Résultat net de l'exercice fiscal 2022	<b>484.083.927,35</b>
Dotation de la réserve légale	<b>0,00</b>
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2022	<b>0,00</b>
Réserves distribuables au 31.12.2022	<b>1.719.195.133,76</b>
Bénéfice distribuable	<b>2.203.279.061,11</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>501.760.000,00</b>
Solde à reporter	<b>1.701.519.061,11</b>

L'assemblée générale décide donc de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève **2.203.279.061,11MAD**,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2022 s'élève à 8.960.000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2022 et fixer à **501.760.000,00 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un dividende de 56 MAD par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,
- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de **1.701.519.061,11 MAD**, au compte de « réserve libre »,
- fixer la date de mise en paiement au 27 juin 2023,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci-avant, ne serait pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2023.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés	Pour		Contre		Abstention	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
7.618.271	85,03%	7.618.271	7.618.271	100%	0	0%	0	0%

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### *Approbation des conventions visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur la société anonyme, et approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés	Pour		Contre		Abstention	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
7.618.271	85,03%	7.618.271	7.618.271	100%	0	0%	0	0%

### **QUATRIEME RESOLUTION**

#### *Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier VAN PARYS*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle pour une durée de deux (2) ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le mandat de l'administrateur M. Olivier Van Parys.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés	Pour		Contre		Abstention	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
7.618.271	85,03%	7.618.271	7.618.271	100%	0	0%	0	0%

### **CINQUIEME RESOLUTION**

#### *Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes FINACS*

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes FINACS, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés	Pour		Contre		Abstention	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
7.618.271	85,03%	7.618.271	7.618.271	100%	0	0%	0	0%

### **SIXIEME RESOLUTION**

#### *Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat du cabinet Ernst & Young, Commissaire aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer au mandat de Commissaire aux comptes, le cabinet PwC pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés	Pour		Contre		Abstention	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
7.618.271	85,03%	7.618.271	7.618.271	100%	0	0%	0	0%

### **SEPTIEME RESOLUTION**

#### *Pouvoirs pour les formalités légales*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes ou d'un exemplaire signé de la présente décision pour effectuer les formalités de dépôt et de publication légale.

\*            \*

\*